



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

réglementation

Question écrite n° 101286

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires. La promulgation suscite en effet bon nombre d'inquiétudes au sein de la profession concernée par ce texte. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101286

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1924

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)